

Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2NO

Le 4 juillet 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 4 juillet 2016. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon et Étienne Hudon-Gagnon.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Les conseillers Bruno Marchand et Yvon Therrien sont absents.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR 4 JUILLET 2016

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de Stéphanie Jetté : transport scolaire
- 5- Période de questions
- 6- Incendie
 - a) Entente incendie : ville d'Asbestos
- 7- Voirie
 - a) Demande d'aide financière chemin
 - b) Niveleuse- changement
 - c) Creusage de fossés
- 8- Loisirs
 - a) Fête foraine
 - b) Bison en fête
 - c) Subvention loisirs (Députée et Caisse des Sources)
 - d) Camping des Baies; parade fête de Noël, 24 juillet
 - e) Table pour les aînés du Val Saint-François : demande de commandite, calendrier
- 9- Calendrier des vidanges fosses septiques et vêtement de travail
- 10- Suivi dossier cours d'eau chemin Larochelle
- 11- Suivi travaux station
- 12- Suivi barrage:
- 13- Période de questions
- 14- Comptes
- 15- Correspondance
- 16- Varia

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

2016-07-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-07-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le procès-verbal du 6 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-07-03 DEMANDE DE STEPHANIE JETTE: TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Jetté a transmis un envoi à la Commission scolaire des Sommets, service de transport, pour modifier le point d'embarquement pour sa fille Emma Gagnon demeurant sur la rue de la Laurentie;

CONSIDÉRANT QUE madame Jetté a déposé une demande d'appui concernant le transport scolaire pour son enfant qui débute l'école en septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE Madame Jetté évoque dans sa demande le tracé de la rue de la Laurentie soit les courbes prononcées et chemin Saint-Pierre (un chemin principal);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'appuyer la demande auprès de la Commission scolaire des Sommets pour le transport scolaire au lieu de la résidence, 41 rue de la Laurentie

QU'advenant l'acceptation de la commission scolaire des Sommets, madame Jetté doit convenir d'un endroit pour la virée de l'autobus scolaire.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INCENDIE

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE AVEC LA VILLE D'ASBESTOS

Cet item est **REPORTÉ** pour vérification des clauses de l'entente.

VOIRIE

2016-07-04 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ROUTIER (PAARRM) VOLET MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux nécessitent des travaux importants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit informer le bureau de la députée de la localisation et de la nature des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser se décrivent comme suit ;

- -Drainage de la chaussée (rang 5 et chemin Larochelle);
- -Rechargement et amélioration de la chaussée (rang 5 et chemin Larochelle) ;

Les travaux sont estimés à 61 481\$ et que la municipalité de Saint-Claude assume à part de ce montant les frais de machineries et de main d'œuvre`;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Rang 5 est mitoyen avec la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire une demande d'aide financière dans le cadre du PAARRM VOLET MINISTÉRIEL au bureau de la Députée Karine Vallières;

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-07-05 NIVELEUSE- CHANGEMENT DE LAME

CONSIDÉRANT QUE la lame de nivellement de la niveleuse est de 16 pieds et rend les opérations plus difficiles dans les chemins étroits ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire couper cette dernière à 14 pieds pour faciliter le travail ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'effectuer les changements requis au coût de 2 500\$.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-07-06 OCTROIE D'UN CONTRAT DE TRAVAUX D'EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des travaux d'excavation sont prévus pour l'été 2016 dans les secteurs du rang 6, rang 8, rue François-Xavier;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux à effectuer sont d'excavation et de drainage;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'engager une pelle pour environ 50 heures pour accomplir des travaux d'excavation drainage dans différents secteurs

QUE le département de la voirie est aussi autorisé à acheter les matériaux requis pour ces travaux au besoin.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS DE FÊTE FORAINE EN AOÛT

La directrice générale informe le conseil des activités prévues dans le cadre de la fête foraine, le 19, 20 et 21 août prochain.

2016-07-07 SOUPER - SOIRÉE LE BISON EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE l'évènement « le bison en fête » est souhaité comme activité municipale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de garder la même formule que par le passé pour « Le Bison en fête », la date retenue est le 15 octobre 2016.

QUE l'orchestre Rock et Estelle soit réservé et engagé pour exécuter la partie musicale et animation de la soirée du 15 octobre 2016, et ce au coût de 325\$ taxes incluses et deux billets pour le souper leur sont réservés gratuitement.

DE retenir les services de Buffet Royal pour le buffet de bison au coût de 33\$ par personne pour +/- 200 invités.

DE retenir les services du Groupe Entraide pour effectuer la décoration de l'événement pour un montant fixe de 250\$ incluant les taxes.

QUE le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 50\$ taxes comprises.

D'offrir des billets pour le souper soirée « Le Bison en fête » aux employés, aux pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 35\$ chacun.

DE contribuer à un organisme à but non lucratif, soit l'organisme-École secondaire Le Tournesol pour la construction du Parc-École, pour un montant de 1 500\$ en don.

D'autoriser l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis pour le Bison en fête du 15 octobre ;

D'offrir gratuitement une paire de billets pour le souper –soirée Le Bison en fête aux personnes suivantes :

- Monsieur Hervé Provencher, maire
- Madame Karine Vallières, députée de Richmond
- Organisme École secondaire Le Tournesol, construction du Parc-école

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

INFORMATION- SUBVENTION LOISIRS (DÉPUTÉE ET CAISSE DES SOURCES)

La directrice générale informe le conseil que suite à la demande de partenariat pour des projets de loisirs collectifs avec la Caisse des Sources ainsi qu'avec la députée, Karine Vallières. Madame Karine Vallières octroie une aide financière de 1 000\$ pour les activités communautaires dans le programme action bénévole.

La Caisse des Sources contribue pour un montant de 2 000\$ aux projets de loisirs collectifs afin d'encourager la collectivité et de contribuer au développement et au mieux-être de la communauté.

<u>INFORMATION- CAMPING DES BAIES; PARADE FÊTE DE NOËL DU CAMPEUR, LE 24 JUILLET</u>

Le camping des baies sollicite la permission pour allonger sa parade escortée à l'avant et à l'arrière avec des véhicules munis de clignotants, sur le chemin St-Pierre, $8^{\rm e}$ rang et chemin Boissonneault. La durée totale de la parade est environ 2 h et se produira le 22 juillet 2016 quelque part entre 20 h et 22 h.

L'évènement a été autorisé et la Sûreté du Québec a été avisée.

2016-07-08 TABLE DES AINES DU VAL ST-FRANÇOIS : DEMANDE DE COMMANDITE, CALENDRIER

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les aînés du val Saint-François déposé une demande de commandite pour le calendrier-bottin 2017 pour les personnes aînées avec les renseignements utiles sur différents services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu **de contribuer au projet par un plan de visibilité pour la grosseur d'une carte d'affaires soit 75\$**

QUE le conseil désire obtenir des exemplaires du calendrier.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

INFORMATION- CALENDRIER DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

L'officier en bâtiment et en environnement dépose un calendrier aperçu des dates pour la vidange des fosses septiques. Pour la première année, les vidanges seront effectuées au courant du mois de septembre et octobre 2016.

2016-07-09 VÊTEMENT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'officier en bâtiment et en environnement devra effectuer du travail terrain pour la vérification des fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'employé, Mathilde Noël a droit à une paire de bottes de sécurité pour un montant maximum de 130\$. Ce montant sera remboursé après présentation de pièces justificatives.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

LE CONSEILLER, YVON THERRIEN, JOINT LE CONSEIL À 20h14.

2016-07-10 SUIVI DOSSIER COURS D'EAU CHEMIN LAROCHELLE – 124 CHEMIN LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE suite à un signalement d'une problématique d'écoulement des eaux, une inspection terrain a été effectuée le 13 avril 2016, sur un tronçon du cours d'eau entre le rang 8 et le lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, il a lieu de faire appel à une firme pour recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une étude hydrologique et de deux dimensionnements de ponceaux déjà en place situés sur le parcours du cours d'eau, plus précisément sous le chemin Larochelle et le chemin du 8e Rang de Saint-Claude.

CONSIDÉRANT QUE la firme Axio a procédé à l'étude hydrologique et dimensionnement de ponceaux sur le tronçon du cours d'eau près du 124, chemin Larochelle et a soumis son rapport de recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de dimensionnement de ponceaux, la municipalité de Saint-Claude a demandé des offres de services professionnels dans le but de régler une problématique dans le cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axio a fourni la soumission la plus basse ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu avec les riverains, le 13 juin dernier et que Madame Lynda Galipeau et Monsieur Guy Bernier, 124 chemin Larochelle offre une contribution de 2 000\$ pour procéder aux travaux.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires, Madame Lynda Galipeau et Monsieur Guy Bernier, 124 chemin Larochelle sont responsable de l'aménagement de la bande riveraine et que la municipalité ne doit pas créer de précédent envers les autres riverains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la **conseillère** Diane Roy et résolu de convenir d'un mode de fonctionnement pour corriger la situation ainsi que de voir la répartition du paiement des travaux. Une

contre-offre doit être faite pour un montant de 3 500\$ réparti en 3 versements maximum.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2016-07-11 SUIVI DOSSIER COURS D'EAU CHEMIN LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE suite à un signalement d'une problématique d'écoulement des eaux, une inspection terrain a été effectuée le 13 avril 2016, sur un tronçon du cours d'eau entre le rang 8 et le lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, il a lieu de faire appel à une firme pour recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une étude hydrologique et de deux dimensionnements de ponceaux déjà en place situés sur le parcours du cours d'eau, plus précisément sous le chemin Larochelle et le chemin du 8e Rang de Saint-Claude.

CONSIDÉRANT QUE la firme Axio a procédé à l'étude hydrologique et dimensionnement de ponceaux sur le tronçon du cours d'eau près du 124, chemin Larochelle et a soumis son rapport de recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de dimensionnement de ponceaux, la municipalité de Saint-Claude a demandé des offres de services professionnels dans le but de régler une problématique dans le cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu de retenir les services professionnels de la firme Axio réf: HYD-409-1A16 pour le point 1.2 aménagement site amont 125 chemin Larochelle (coupe type et devis d'exécution et surveillance) et le point 1.3 aménagement site aval 124, chemin Larochelle (plans et devis et surveillance des travaux).

QUE les travaux seront réalisés en régie interne avec un entrepreneur pour exécuter les travaux.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

INFORMATION -AQUATECH : SUIVI STATION - MISE À NIVEAU STATION D'ÉPURATION AVEC ET SUITE AU TRAITEMENT DE PHOSPHORE

La directrice générale informe le conseil qu'en, Aquatech procédera à l'installation des débitmètres à la station à moins d'un changement.

INFORMATION-INSPECTION BARRAGE

La directrice générale informe le conseil que demain, le 5 juillet, une inspection sera réalisée au barrage et des relevés pour les gabions seront également accomplis pour vérifier les déformations des gabions par l'officier en bâtiment et en environnement avec l'assistance d'Ariane Piché.

Le dispositif de lecteur du niveau d'eau au Lac Boissonneault a été remplacé la semaine dernière afin de suivre en continu du niveau d'eau du lac Boissonneault.

Le rapport d'inspection du barrage sera déposé à la séance du conseil du mois d'août.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. Une question sur les changements de lame pour la niveleuse.

R. Monsieur Provencher, le maire, l'informe des changements.

2016-07-12 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2007-264 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201600624 à 201600753 pour un montant total de 183 190,39\$.

Les paies du mois de juin 2016 pour un total 35 619,13\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2016.

VARIA

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Yvon Therrien. **HEURE:** 20 heures et 33 minutes.

Hervé Provencher, maire

France Lavertu, directrice générale et Secrétaire- trésorière, g.m. a.